## Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Notification	2014/018
5	mai 2014

## NOTIFICATION AUX PARTIES

## COMMENTAIRES SUR LE DEUXIÈME PROJET DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LES ESPÈCES MIGRATRICES 2015-2023 ÉCHÉANCE LE 30 JUIN 2014

Le nouveau site web de la CMS est à présent disponible et le secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices saisit l'occasion de vous fournir les liens actuels donnant accès au deuxième projet du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-23.

Le deuxième projet du Plan stratégique a été préparé par le Groupe de travail intersession sur le Plan stratégique des Parties de la CMS. Il comprend les commentaires reçus l'année dernière au sujet du premier projet du Plan. Le deuxième projet du Plan stratégique présente les buts et objectifs proposés pour les espèces migratrices, basés sur les objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, et adaptés aux particularités des espèces migratrices. Il comprend également d'autres chapitres, notamment sur la mise en œuvre.

Veuillez adresser vos avis et commentaires jusqu'au <u>30 juin 2014</u> par courrier électronique aux adresses suivantes: <u>cms@cms.int</u>, <u>inesverleye@gmail.com</u> et <u>wendy.jackson@mfat.govt.nz</u>.

Le projet du Plan et d'autres informations sont disponibles <u>ici</u>.

http://www.cms.int/en/news/notifications